

COMMUNE
DE
POLLIONNAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

DELIBERATION N°2024/53

Conseil municipal du mardi 10 décembre 2024

Date de convocation du conseil municipal : 6 décembre 2024

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 23

Président : Philippe TISSOT, Maire

Secrétaire de séance : Aurélie GUTIERREZ

Membres présents à la séance : Philippe TISSOT, André BROTTET, Laetitia JOUSSE, Anne-Marie ROZIER, Sylvie PERRIER, Loïc BARBERAT, Marie-Agnès MUGNIER, Patrick MARCHAND, Stéphanie BOURGEOIS, Christine MORIN, Didier COQUARD, Aurélie GUTIERREZ, Danielle BLATH, Aurore TOMA, Emeric GEHANT, Béatrice DUMORTIER, Christian RAGEADE.

Membres excusés : Benoit DUVAL donne pouvoir à André BROTTET ; Laurent BEAUPELLET donne pouvoir à Patrick Marchand ; Sébastien BOUCHARD donne pouvoir à Didier COQUARD ; Eloïse REVOL donne pouvoir à Aurélie GUTIERREZ ;

Membres absents : Benjamin METELLY ; Laurence SPAHR

OBJET : Tarifs des encarts publicitaires

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu’il a adopté les tarifs publicitaires pour l’année 2025, lors de sa séance d’octobre 2024. Néanmoins il est apparu qu’en ces temps de récession, il manque un seuil moins élevé pour certains annonceurs.

Pour rappel, les tarifs actuels sont :

ENCARTS PUBLICITAIRES	Livret d'accueil	1/4 page	100 €
		1/2 page	150 €
	POL'infos	1/8 page	100 €
		1/4 page	150 €

Il est proposé au conseil municipal de maintenir les tarifs actuels, en ajoutant un format plus petit, au tarif de 50 €.

Le Conseil Municipal,
Où l’exposé du maire et après en avoir délibéré,

DECIDE de compléter les tarifs publicitaires pour l’année 2025, tels qu’indiqués ci-après :

ENCARTS PUBLICITAIRES	Livret d'accueil	1/8 page	50 €
		1/4 page	100 €
		1/2 page	150 €
	POL'infos	1/16 page	50 €
		1/8 page	100 €
		1/4 page	150 €

Voté à l’unanimité

Accusé de réception en préfecture
069-216901546-20241210-202411_202453-DE
Reçu le 12/12/2024

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Philippe TISSOT
Maire

Pour extrait certifié conforme

Certifié conforme compte tenu de la publication
et de la transmission en préfecture le
12 décembre 2024

